

Pinceau rouge toaster, 2 pièces

395 mm, Medium, Rouge



Numéro d'article: 30024

Retirez facilement les miettes des grille-pain grâce à cette brosse de qualité professionnelle.

Informations Générales

Type de fibres	Medium
Couleur	Rouge
Matériau	Polypropylène, Polyphenylene Sulfide (PPS), Acier inoxydable (AISI 304)
Pays d'origine	Suède

Dimensions du Produit

Longueur de fibre visible	46 mm
Longueur/Profondeur	395 mm
Largeur	52 mm
Hauteur	47 mm
Poids net	0,11 kg

Détails d'Emballage et d'Expédition

Quantité par Carton	25 Pcs.
Quantité par couche (Palette)	150 Pcs.
Quantité par Palette (80 x 120 x 180 cm)	0 Pcs.
Colis Longueur/Profondeur	445 mm
Colis Largeur	330 mm
Colis Hauteur	100 mm
Emballage en carton (symbole de recyclage « 20 » PAP) par pièce	0,0108 kg
Total Tare Weight	0,0108 kg
Poids brut	0,12 kg
Mètre cube	0,000965 M3
Code GTIN-13	5705020300240
Code GTIN-14	15705020300247
Code de marchandise	96039099

Détails de Conformité et de Normes

Numéro d'article: 30024

Conforme au 1935/2004 (CE) sur les matériaux agréés contact alimentaire ¹	Oui
Fabriqué selon le Règlement EU 2023/2006/EC relatif aux Bonnes Pratiques de Fabrication.	Oui
Matériau agréé FDA (CFR 21) ¹	Oui
Conforme à la Réglementation UK 2019 No. 704 sur les matériaux aptes au contact alimentaire	Oui
Satisfait à la réglementation REACH (CE) n° 1907/2006	Oui
Complies with California Proposition 65	Oui
Conformité Halal et Casher	Oui
PFAS ajoutés intentionnellement	Non

Limites d'Utilisation

Température de stérilisation recommandée (autoclave)	121 °C
Température max. d'utilisation (pour contact alimentaire)	100 °C
Température max. d'utilisation (pour contact non-alimentaire)	180 °C
Température d'utilisation min. ³	-20 °C
Température de séchage max.	100 °C
PH min. en concentration d'utilisation	2 pH
PH max. en concentration d'utilisation	10,5 pH

Détails de Durabilité

Code d'identification des plastiques multimatériaux - "7"	Non
---	-----

Avant utilisation, les nouveaux équipements doivent être nettoyés, désinfectés et stérilisés et toutes les étiquettes doivent être retirées, conformément à l'usage prévu, en distinguant par exemple les zones de production alimentaire à risque élevé des zones à risque faible, les zones hospitalières générales des unités de soins intensifs, etc.